



AVIS DE COURSE



Régate « La Coupe du Président DUOLAC » « régates en double » – Grade : 5C

Dimanche 1 Mai 2022

Organisée par le Cercle Nautique des Amis du Der
Lac du Der Port de Nuisement

Préambule : Cette régates compte pour le Challenge du Lac 2022

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Le guide de la classe « Osiris habitable » 2022, sauf modification par les règles du 1.6 ci-après,
- 1.5 Le règlement du Challenge du Lac 2022,
- 1.6 Les règles de course de la classe « Osiris Habitable » du Lac du Der, sauf modification par les instructions de course,
- 1.7 Le règlement de police du Lac du Der,
- 1.8 Le présent Avis de Course,
- 1.9 Les Instructions de Course Type habitable,
- 1.10 Les annexes aux Instructions de course,

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régates est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, monocoques, de la catégorie **OSIRIS HABITABLE 2022**, des groupes A, B, C, D, L, Q, R et micro avec le certificat de jauge ou de conformité..
- 2.2 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire le matin de la régates, sur place à partir de **8h30** en complétant le formulaire fourni, accompagné des frais d'inscription requis.
- 2.3 Les concurrents français (chaque membre de l'équipage), et étrangers possédant une licence FF Voile, doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence F.F.Voile valide portant l'inscription « **Compétition** » ou fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **10€00** pour toutes les classes.

4. PROGRAMME

- 4.1 Inscriptions : dimanche **1 Mai 2022** de **8h30** à **9h45**.
- 4.2 Jauge et contrôles : à discrétion du Comité de Course et du Jury.
- 4.3 Heure du signal d'avertissement de la première course : **10h00**.
- 4.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **14h00**.
- 4.5 Proclamation des résultats : dès que possible vers **16h30**.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées au tableau officiel et les annexes seront distribuées lors de l'inscription.

6. LES PARCOURS

Les parcours seront de type mixte : construit(s) et/ou côtier(s).

7. CLASSEMENT

- 7.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 7.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL.
- 7.3 Les classements seront établis par filières, (A-B), (C-D) et (L-R), comportant au moins 5 bateaux,
 - Si moins de cinq bateaux, les filières seront regroupées (C-D-L-R) si moins de 5 bateaux en (A-B) alors classement toutes classes.
 - Un classement général tous groupes confondus sera établi pour le classement du Challenge du Lac.

8. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

9. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

- En participant à cette épreuve, le concurrent autorise l'autorité organisatrice de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos de la régates « La Coupe du Président DUOLAC ».

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

INFORMATION IMPORTANTE

Contraintes INFLUENZA AVIAIRE

PRECISIONS :

L'**INFLUENZA AVIAIRE** est une maladie hautement pathogène des oiseaux sauvages et oiseaux d'élevage.

Le seul moyen de lutter contre l'**INFLUENZA AVIAIRE** est d'empêcher la propagation du virus des oiseaux sauvages aux oiseaux d'élevage qui entraînerait leur disparition.

PRESCRIPTIONS DES SERVICES VETERINAIRES :

Pour éviter de disperser le Virus, notamment en le transportant avec les chaussures : La plage de GIFFAUMONT (51) et celle de BRAUCOURT (52) sont fermées.

Partout ailleurs il convient de

- Rester éloigné des berges et roselières sur terre et sur l'eau. (y compris pour les chiens).
- De changer de tenue (dont chaussures) avant de s'occuper d'oiseaux et de volailles.

COMMENTAIRES :

En vous inscrivant à la régata «La Coupe du Président DUOLAC» vous vous engagez à respecter les prescriptions ci-dessus des Services Vétérinaires, même si vous ne côtoyez pas d'oiseaux ou de volailles au titre de vos activités professionnelles ou de loisirs.

Il est impératif que le virus ne puisse pas être récupéré par une tierce personne après votre passage.